

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis persuadé que quiconque regarde nos délibérations de cet après-midi n'a pas la moindre idée de ce que nous faisons. Il y a vraiment de quoi se poser des questions. Les arguments présentés sont tout à fait valables, mais ils ne se rapportent pas du tout au sujet à l'étude. Je voudrais, pour ma part, expliquer pourquoi l'attribution de temps est imposée et pourquoi nous nous y opposons.

Le gouvernement a fait deux choses. Depuis que je suis ici, du moins, le gouvernement a pour habitude de demander tous ses pouvoirs d'emprunt au moyen d'un seul projet de loi et de demander des sommes supérieures à ses besoins légitimes. Cette fois-ci, il réclame 29.5 milliards de dollars pour l'année financière 1984-1985. C'est non seulement beaucoup d'argent, mais c'est aussi encore 4 milliards de plus qu'il ne lui faut vraiment, selon ses propres calculs.

En outre, j'ai la conviction, et c'est un sentiment que partagent la plupart de mes collègues, que le gouvernement ne peut nous rendre des comptes s'il demande en une seule fois tous les pouvoirs d'emprunt dont il pense avoir besoin. Les députés doivent avoir l'occasion, au cours d'une année financière, de juger des résultats obtenus par le gouvernement en fonction de ses besoins d'emprunts et de décider s'il a bien géré les affaires du pays et n'a emprunté que pour des projets jugés nécessaires par la majorité.

• (1700)

Cette fois-ci, comme toujours, nous avons essayé de présenter notre thèse au gouvernement. Il est vrai que le gouvernement, qu'il soit libéral, conservateur ou néo-démocrate devra de temps à autre emprunter de l'argent. Cependant, nous croyons important de ne pas permettre au gouvernement d'emprunter en une seule fois plus que ses besoins pour six mois ne l'exigent. A l'instar de bon nombre de mes collègues, je l'ai signalé au gouvernement. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et d'autres députés néo-démocrates qui interviennent au sujet de questions financières régulièrement ont souvent prétendu qu'un projet de loi ne devrait pas donner au gouvernement le droit d'effectuer des emprunts supérieurs à ses besoins pour six mois. C'est dire, qu'en l'occurrence, le gouvernement devrait demander maintenant un montant d'au plus 15 milliards de dollars, et probablement moins.

Si le gouvernement avait présenté un projet de loi respectant ces critères, nous aurions été disposés à nous montrer raisonnable et à l'adopter rapidement, afin de passer à d'autres questions importantes sur lesquelles la Chambre des communes doit se pencher. Nous avons présenté cet argument au gouvernement, mais il ne l'a pas accepté. On nous a alors demandé d'envisager d'approuver un pouvoir d'emprunt pour plus de six mois, puisque cette année est une année spéciale et qu'il y a toujours la possibilité d'élections. On pensait que, peut-être, dans ces circonstances, le gouvernement devrait avoir l'autorisation d'emprunter pour plus de six mois, mais moins d'une année complète. Nous avons étudié cette possibilité et sur la recommandation de mon collègue, le critique financier du

Attribution de temps

Nouveau parti démocratique, le député de Kamloops-Shuswap, nous avons jugé qu'il serait opportun, compte tenu de ces circonstances, de permettre au gouvernement d'emprunter pour répondre à ses besoins pendant neuf mois ou jusqu'à la fin de l'année financière.

Je sais que mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui s'occupe constamment de questions comme celles-ci, se demandait s'il y avait lieu d'augmenter la période à neuf mois. Toutefois, après discussion, même lui s'est dit d'accord. On sait qu'à la Chambre il a la réputation de se soucier énormément de la responsabilité financière. Tous les députés ont rendu hommage au travail qu'il a fait au comité qui étudiait la responsabilité financière et les transferts fiscaux.

De toute façon, nous avons convenu entre nous d'accepter d'étendre la période à neuf mois. Si le gouvernement avait été prêt à présenter sa mesure législative en conséquence, nous aurions autorisé l'emprunt d'une somme de l'ordre de 18 à 19 milliards, étant entendu que le gouvernement redemanderait à la Chambre de lui accorder un pouvoir d'emprunt supplémentaire lorsque ce serait nécessaire. Nous estimons que c'est une façon de procéder raisonnable pour un gouvernement qui doit emprunter, qu'il s'agisse de celui-ci ou d'un autre. Je suppose que nous ne saurons jamais si le gouvernement aurait accepté cet argument. Nous avons en réalité présenté un amendement à une motion pour cela, mais il est peu probable qu'il soit recevable.

Les Canadiens qui sont rivés à leur fauteuil devant la télévision, en attendant de voir s'il y aura un vote à la Chambre des communes prochainement, se doivent de comprendre la situation. Je pense qu'en l'expliquant comme je l'ai fait, ils se rendront peut-être compte maintenant que si nous ne pouvons pas approuver ce pouvoir d'emprunt de 29.5 ou 29.6 milliards, c'est parce qu'il dépasse les besoins prouvés du gouvernement et qu'il porte sur une année financière complète. Nous le désapprouvons totalement. Ce serait le bouquet. C'est pourquoi en nous servant de la seule méthode à notre disposition, nous avons fait intervenir nos députés qui, avec des arguments intelligents et pleins de bons sentiments, ont expliqué notre position, puis exhorté maintes fois le gouvernement à reconnaître qu'elle était raisonnable. Mais, quelles que soient ses raisons, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Je doute que les Canadiens veuillent donner carte blanche à leur gouvernement, celui-ci ou tout autre, qu'il s'agisse du gouvernement de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique surtout, ou encore de l'Ontario, pour qu'il puisse emprunter au-delà de ses besoins. Par conséquent, c'est à nous qu'il incombe d'y mettre le hola. Pour vaincre notre opposition, le gouvernement a maintenant recours à l'attribution du temps.

Je ne vais pas prétendre, contrairement aux conservateurs, que l'attribution du temps est une mauvaise formule. Elle est prévue dans le Règlement afin de servir à l'occasion. Toutefois, le moment a été mal choisi. Il peut arriver que le moment soit opportun, mais quiconque réfléchit un tant soit peu vous dira que tel n'est pas le cas cette fois-ci.